Stages à l'étranger 2026-2027

Objectifs de la présentation :

- ❑ Comprendre les atouts d'un stage à l'étranger
- ❑ Prendre connaissance des démarches à effectuer pour un stage à l'étranger
- ❑ Identifier les aides et les ressources disponibles

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

ubs

www.univ-ubs.fr

Le Service des Affaires Internationales

Le SAI est un service commun aux différentes composantes de l'Université Bretagne Sud.

De manière générale, il instruit tout dossier en lien avec la politique de relations internationales de l'établissement :

- ✓ promouvoir la politique internationale de l'établissement
- ✓ gérer et coordonner les programmes de mobilités (études et stages à l'étranger)

Comment le SAI accompagne les candidats à un stage à l'étranger :

- ✓ informations et accompagnement (démarches, conseils, bourses, etc.)
- ✓ gestion des bourses de mobilité de stage à l'étranger (instruction des demandes, mise en paiement des bourses et suivi des dépenses)

Le SAI peut vous aider à la préparation d'un stage à l'étranger, mais il ne propose pas :

- × d'offres de stages (JobTeaser)
- × de fichiers d'entreprises à l'étranger
- × de conventions de stages en langues étrangères (scolarité)
- × de dispositifs de financement pour les stages facultatifs

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Stages en entreprise à l'étranger : un atout incontestable

- ✓ Découvrir une autre manière de travailler
- ✓ Acquérir des compétences interculturelles
- ✓ Se créer un réseau de contacts à l'étranger
- ✓ Développer son autonomie et sa capacité d'adaptation
- ✓ Améliorer son niveau de langue(s)
- ✓ Tester un projet de carrière à l'international

De plus en plus de recruteurs recherchent des collaborateurs sachant pratiquer au moins une langue étrangère et capables de s'adapter à un nouvel environnement.

Service des Affaires Internationales
Université Bretagne Sud
ubs

Démarches administratives : la convention de stage

Le stage conventionné est une notion qui n'existe pas partout.

À l'étranger, les entreprises ne connaissent pas nécessairement cette formule et la convention de stage peut n'y avoir aucune valeur juridique ; seul le contrat de travail en aura une sur le territoire concerné.

Dans le cadre d'un stage à l'étranger, la convention tripartite (signée par l'étudiant, l'établissement d'enseignement supérieur français et l'organisme d'accueil) est obligatoire malgré tout.

Guide des stages étudiants en France et à l'étranger rédigé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

Démarches administratives : conseils aux voyageurs du MEAE

Certaines destinations peuvent être déconseillées pour votre sécurité (zone orange), voire interdites (zone rouge).

Pour ces destinations, aucune convention de stage ne sera signée par l'UBS.

Il est donc fortement recommandé de lire les « Conseils aux voyageurs » du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et de suivre les conseils figurant en particulier dans la rubrique « *Sécurité* » afin de garantir votre sécurité personnelle. La rubrique « *Dernières minutes et alertes* » vous alerte sur les événements récents qui pourraient avoir un impact sur votre sécurité.

La lecture de ces deux rubriques est indispensable.

En toutes circonstances, faites preuve de bon sens, soyez prudent et vigilant. Observez et respectez les usages, les coutumes et les lois du pays où se déroule votre mobilité.

Quelle que soit la durée de votre séjour, nous vous recommandons de vous inscrire sur la plateforme Ariane du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Démarches administratives : droit de séjour

En Europe

Le droit de séjour est accordé aux étudiants et aux travailleurs.

Pour une période inférieure à 3 mois la carte d'identité nationale ou le passeport suffisent.

Pour un séjour de plus de 3 mois, il peut y avoir des démarches à faire (par exemple : enregistrement à la mairie, permis de séjour, etc.). L'autorité compétente est différente dans chaque pays d'accueil. Se référer à la rubrique « Entrée / séjour » des « Conseils aux voyageurs ».

Hors Europe

En dehors de l'Union européenne, les choses se compliquent. Les démarches varient selon les pays.

La demande d'un visa doit être déposée au consulat du pays où l'on souhaite se rendre. Les formulaires de demande de visa sont disponibles sur les sites internet des ambassades.

Suivant le pays et dans la mesure où vous partez faire un stage, vous devrez peut-être demander un permis de travail temporaire sur présentation de votre engagement par l'employeur. Il faut compter 1 à 3 mois pour obtenir un visa pour le Canada ou les Etats-Unis.

Le coût d'un passeport et d'un visa peut être onéreux.

Démarches administratives : États-Unis

Sachez qu'en Amérique du Nord, on ne rigole pas avec les papiers administratifs.

Vous devrez donc mettre à contribution votre employeur en lui demandant de rédiger et signer la convention de stage en précisant la durée et les conditions du stage.

Le stage, rémunéré ou non, est considéré comme un emploi

- **Un permis de travail temporaire est donc requis**.

Pour effectuer un stage aux USA, les autorités américaines exigent que vous soyez en possession d'un visa J-1 catégorie "intern". Pour obtenir ce visa vous devez obligatoirement passer par un organisme sponsor.

L'organisme Parenthèse a établi un partenariat avec le CIEE (Council on International Educational Exchange), désigné sponsor officiel par le gouvernement américain. Ensemble, Parenthèse et CIEE vous permettent donc d'effectuer un stage en entreprise aux USA en toute légalité dans le cadre du programme "INTERNSHIP USA".

Les frais de dossier sont variables selon la durée du séjour et la destination.

Ambassade des Etats-Unis

Démarches administratives : Canada

Expérience Internationale Canada (EIC) est un programme dont le but est de permettre aux jeunes de voyager et de travailler au Canada de façon temporaire. Il est proposé dans les pays avec lesquels le Canada a conclu un accord bilatéral sur la mobilité des jeunes.

Trois catégories différentes sont disponibles en fonction du type de séjour :

> **le Stage Coop International**

Il permet aux étudiants d'effectuer un stage pratique au Canada dans le cadre de leur programme d'études ou de leur formation professionnelle.

Pour en bénéficier, il faut être inscrit dans une institution post secondaire en France pour la durée du stage (maximum 12 mois).

Que le stage soit rémunéré ou pas, il nécessite de faire une demande de permis de travail.

En tant que citoyen français, vous ne pouvez participer qu'une seule fois à la catégorie Stage Coop International. Cependant, vous aurez ensuite la possibilité de participer à nouveau à EIC en demandant un Permis Vacances-Travail ou un Visa Jeunes Professionnels.

La demande EIC se fait intégralement en ligne (aperçu du processus EIC).

Démarches administratives : Canada

Autres catégories EIC :

> le permis Vacances-Travail (permis de travail ouvert)

Il vous permet de financer votre séjour en travaillant temporairement n'importe où au Canada. Ce permis est valable 24 mois.

Il est proposé aux jeunes entre 18 et 35 ans (inclus) et ne demande pas d'avoir une offre d'emploi avant de partir.

> le permis Jeunes Professionnels (permis de travail lié à un employeur donné)

Il s'adresse aux jeunes professionnels français entre 18 et 35 ans (inclus). Il a pour but de leur permettre d'acquérir une véritable expérience professionnelle à l'étranger et d'approfondir leur domaine de compétences en travaillant au Canada pendant 24 mois.

Pour faciliter vos démarches dans le cas d'un stage au Québec, vous pouvez consulter les sites des organismes suivants :

- Office Franco-Québécois pour la Jeunesse
- Fédération France-Québec / francophonie

Démarches administratives : la protection sociale

La convention de stage vous permet de continuer à bénéficier de la protection sociale en France sous réserve que :

- ✓ la durée du stage n'excède pas 6 mois
- ✓ la gratification soit inférieure ou égale à 15 % du plafond de la sécurité sociale

Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas bénéficier de la protection sociale du régime français.

Si vous n'êtes pas couvert par le régime local de protection sociale ou si vous estimez que ce niveau de protection est insuffisant, il est vivement recommandé de souscrire une assurance auprès de la Caisse des Français de l'Étranger (assurance risques professionnels) ou auprès d'une compagnie d'assurance privée.

Pour plus d'informations sur la protection sociale à l'international : Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS)

Démarches administratives : la protection sociale – l'attestation AT/MP

La convention de stage signée de toutes les parties devra être adressée par l'UBS (scolarité) à la caisse primaire d'Assurance Maladie de l'étudiant **avant le début du stage**.

La caisse primaire d'Assurance Maladie de l'étudiant délivrera ensuite à l'UBS une attestation de prise en charge.

En cas d'accident du travail, les formalités suivantes devront être respectées :

- ✓ l'étudiant doit informer dans les 24 heures l'UBS, éventuellement par l'intermédiaire de l'organisme d'accueil ;
- ✓ l'UBS doit ensuite adresser dans les 48 heures une déclaration d'accident du travail à la caisse primaire d'Assurance Maladie.

Démarches administratives : la couverture médicale

En cas de soins médicaux, vous devrez avancer les frais. Ces dépenses seront remboursées en France, sur la base du tarif en vigueur. Il est donc vivement conseillé de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une mutuelle.

Garanties complémentaires :

- ✓ Assurance responsabilité civile : obligatoire
- ✓ Assistance et assurance rapatriement : vivement conseillées

Stage en Europe (UE ou Espace économique européen), au Royaume-Uni ou en Suisse :

- ✓ demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à sa caisse d'Assurance Maladie.

Stage au Québec :

- ✓ si l'indemnité mensuelle est inférieure ou égale à 1 000 CAD, l'étudiant bénéficie, grâce à l'entente de coopération franco-québécoise, de la couverture médicale de la RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec) sans frais supplémentaires.
- ✓ demander le formulaire SE-401-Q-104 à sa caisse d'Assurance Maladie.

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Stages au sein de l'alliance EMERGE

Dans le cadre de l'alliance EMERGE, chaque université partenaire propose des offres de stage au sein de son territoire.

Pour rappel les établissements membres de l'alliance sont situés en Allemagne, Espagne, Grèce, Irlande, Norvège et Slovaquie et à Chypre.

Les offres de stage sont sur JobTeaser :

https://univ-ubs.jobteaser.com/fr/job-offers?tags=International

Pour candidater, la procédure à suivre est précisée directement dans chaque offre de stage.

N'hésitez pas à contacter clementine.renault@univ-ubs.fr pour toute information complémentaire



Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

emerge EUROPEAN UNIVERSITY ALLIANCE

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Quelques sites Internet

- Espace moodle du SPOT (accès via votre ENT)
- Plateforme JobTeaser : **https://www.univ-ubs.fr/fr/l-universite-en-pratique/stages-emplois.html?search-keywords=jobteaser**
- http://www.etudiant.gouv.fr/ : portail numérique des démarches et services de la vie étudiante (site édité par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et par les Crous)
- www.diplomatie.gouv.fr : ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
- www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs : Conseils aux voyageurs
- https://www.euroguidance-france.org/ **:** réseau européen de centres de ressources pour l'orientation, et la mobilité en Europe, soutenus par l'Union Européenne ; télécharger la brochure « Stages en Europe »)
- https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage : Le Portail européen sur la mobilité de l'emploi
- https://www.pole-emploi.fr/international/mobilite-internationale.html
- https://www.emploi-store.fr/portail/centredinteret/international

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Quelques sites Internet

- https://erasmusintern.org/
- https://www.jobteaser.com/fr
- www.studyrama.com
- www.international-jtm.com : Jeunes à Travers le Monde, association pour la mobilité internationale (rubrique stage, infos pratiques)
- www.teli.asso.fr : Club TELI - Travail Études et Loisirs Internationaux
- www.jobtrotter.com : Offres d'emploi, recherche d'entreprises, conseils, fiches pays
- www.apec.fr : offres d'emploi
- www.europages.com : entreprises européennes
- http://www.jobsite.co.uk/ : emplois au Royaume-Uni
- https://www.irishjobs.ie/Internship-Jobs
- www.monster.com

Se présenter…

Le SPOT accompagne tous les étudiants de l'UBS dans leur recherche de stage et leur propose le livret "**Ma recherche de stage**".

Ouvrages disponibles dans les BU et au SPOT http://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/reussir-ici/orientation-insertion-professionnelle.html

Outils Europass (CV, lettre de motivation) : https://europa.eu/europass/fr

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Se présenter… : Le CV au Canada-Québec

Les grandes règles du CV à la québécoise :

- 1 à 2 pages
- Ne pas inclure de renseignements relatifs à votre vie privée (âge, année de naissance, situation familiale, nationalité ou origine, etc.) et pas de photographie
- Antéchronologique, et les fonctions, missions et résultats obtenus sont plus détaillés que dans un CV français
  - Privilégier les verbes d'action (ex : analyser, informer, coordonner, concevoir, animer...)
- Prévoir une rubrique *Compétences particulières* pour exposer des connaissances spécifiques susceptibles de présenter un intérêt pour l'employeur (informatique, langues parlées et écrites, connaissances et compétences reliées au poste)
- Au Québec, la connaissance de l'anglais est valorisée et doit être mentionnée dès le début du CV
- Indiquez en fin de CV « références disponibles sur demande » avec 2 ou 3 références d'anciens employeurs ou professeurs. Il n'est pas rare que les employeurs québécois entrent en contact avec les employeurs précédents

https://www.guichetemplois.gc.ca/trouverunemploi/ressources/rediger-bon-cv

https://www.quebec.ca/emploi/conseils-en-recherche-demploi/preparer-et-diffuser-sa-candidature/

Dossier de candidature pour une bourse de stage à l'étranger

Candidater sur Mobility Online

- Date limite : 10 janvier 2027
- Formulaire à remplir en ligne, accessible via le site de l'UBS > International > Stage à l'étranger
- Documents à déposer aux étapes indiquées
  - Dernier avis d'imposition
  - Certificat de scolarité de l'année en cours
  - Lettre de demande d'aide financière
  - Budget prévisionnel (modèle en ligne)
  - Avis du responsable de stage (modèle en ligne)
  - Formulaire de candidature signé
  - Convention de stage signée de tous (étudiant, organisme d'accueil et UBS) (étape non bloquante si vous ne l'avez pas encore au 10 janvier)

- Vous pouvez demander une bourse avant d'avoir finalisé votre convention de stage ou même d'avoir trouvé un stage !

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Le calendrier de gestion des demandes de bourse

- **10 janvier 2027 :** date limite de dépôt des demandes de bourse via la plateforme Mobility Online
- **fin janvier - début février 2027 :** répartition des bourses de stage par le conseil des relations internationales de l'UBS
  - Notification d'attribution (conditionnelle ou définitive) de bourse ou courrier de refus
    - Envoi du dossier de bourse (varie suivant la bourse attribuée)
      - 1er versement (80%) de la bourse de stage sous réserve de réception des documents demandés : convention de stage, attestation de début de stage, kit…
- **fin mars 2027 :** date limite de dépôt des demandes de bourse pour les retardataires
- **courant avril 2027 :** répartition des éventuels reliquats de bourses de stage par le conseil des relations internationales de l'UBS

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Les bourses de stage à l'étranger

- ✓ Bourse AMI (réservée aux étudiants boursiers)
- ✓ Bourse Erasmus+ stages
- ✓ Bourse B-Monde du Conseil Régional de Bretagne
- ✓ Bourse de l'Université Bretagne Sud (sous réserve de fonds disponibles)
- ✓ Bourses des Collectivités Territoriales (démarche individuelle hors UBS)

N.B. : Les étudiants titulaires d'une bourse versée par le Crous conservent le bénéfice de celle-ci pendant la durée de leur séjour à l'étranger, sous réserve d'avoir déposé leur Dossier Social Étudiant l'année précédant la mobilité.



Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

La bourse AMI (Aide à la Mobilité Internationale)

- ✓ Réservée aux étudiants boursiers du CROUS (quel que soit l'échelon) en mobilité à l'étranger (séjour d'études dans un établissement partenaire de l'UBS ou stage)
- ✓ 400 € par mois
- ✓ Mobilité de 1 mois minimum à 10 mois maximum
- ✓ 10 mois maximum sur l'ensemble de la scolarité dans le supérieur, tous cycles confondus

Le nombre de bourses d'aide à la mobilité internationale est attribué chaque année à l'UBS par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

Le MESRE n'autorise pas à financer les demi-mois.

La bourse Erasmus+

La bourse Erasmus+ se compose de 2 éléments :

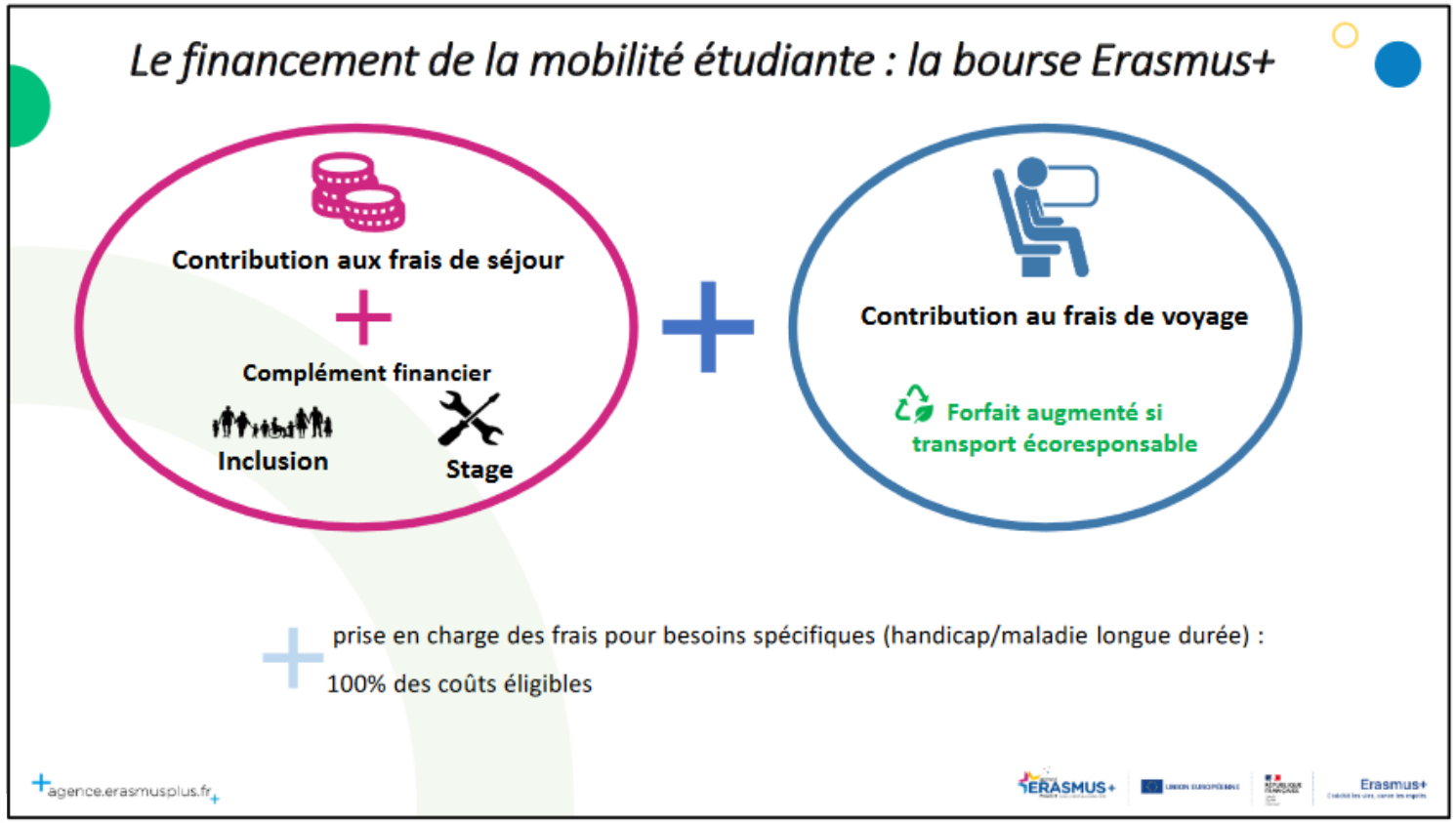

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

La bourse Erasmus+ : contribution aux frais de séjour

Le montant mensuel de la bourse Erasmus+ dépend du pays d'accueil. L'agence Erasmus+ fixe la fourchette du taux mensuel de chaque groupe pays :

- taux mensuel pour les pays du groupe 1 : entre 292 € et 606 €
- taux mensuel pour les pays des groupes 2 et 3 : entre 225 € et 550 €
- écart minimum de 50 € entre le taux fixé vers groupe 1 et le taux fixé vers groupes 2/3

Le Conseil des relations internationales de l'UBS détermine le montant mensuel exact vers les pays de groupe 1 et le montant mensuel vers les pays de groupes 2 et 3 au début de chaque année universitaire.

Pour les stages, un supplément de 150 € s'ajoute au taux mensuel fixé par le Conseil.

La bourse ne peut aller au-delà du 31 juillet 2027.

Un étudiant peut totaliser jusqu'à 12 mois de financement Erasmus+ par cycle d'études.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud
ubs

La bourse Erasmus+ : les groupes pays



Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

La bourse Erasmus+ : contribution aux frais de voyage

Elle est attribuée sous la forme d'un forfait, calculé selon la distance entre l'UBS (campus de Lorient) et l'université d'accueil, ainsi que selon le moyen de transport utilisé.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la Commission Européenne :
https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distancecalculator

Par défaut, les étudiants bénéficiaires d'une bourse Erasmus+ se voient attribuer le forfait correspondant à un transport standard.

Sous réserve de fonds disponibles, un complément de bourse peut être accordé aux étudiants effectuant leur trajet aller-retour entre la France et le pays d'accueil en :

✓ train, bus, vélo, covoiturage.

Le bateau et l'avion ne sont pas éligibles.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

La bourse Erasmus+ : contribution aux frais de voyage

Forfait contribution aux frais de voyage

- Application du forfait frais de voyage pour **tous les publics (étudiants et personnel) et tous les types de mobilités**
- Un forfait augmenté si utilisation d'un transport à moindre empreinte carbone

Distance parcourue	Moyen de transport écoresponsable	Transport standard
10-99 km	56 €	28 €
100-499 km	285 €	211 €
500 – 1999 km	417 €	309 €
2000 – 2999 km	535 €	395 €
3000 – 3999 km	785 €	580 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

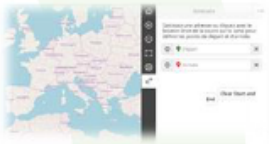

Calculateur de distance Erasmus+

agence.erasmusplus.fr

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

La bourse Erasmus+ : le complément « Inclusion »

Calculé sur la même durée que la bourse Erasmus+

Un complément financier forfaitaire “inclusion” de 250 € par mois peut être attribué, sur candidature, aux étudiants répondant à l’un des 3 critères obligatoires du programme Erasmus+, tels que définis dans les textes publiés au Bulletin officiel de l’Éducation nationale pour les conventions 2025 et 2026 :

1. boursier sur critères sociaux à l’échelon 6 ou 7 : notification définitive d’attribution de bourse Crous ;
2. situation de handicap : attestation de décision MDPH/MDA ;
3. affection de longue durée (ALD) : attestation CPAM mentionnant l’ALD ou « soins affection liste… ».

Les établissements peuvent également définir des critères additionnels, à condition qu’ils soient rendus publics dans leur politique inclusion.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Service des Affaires Internationales
Université Bretagne Sud
ubs

La bourse Erasmus+ : les compléments pour soutien particulier

Demande spécifique gérée par le SAI aup l'Agence Erasmus+ France avant la mobilité :



Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

La bourse B-Monde de la Région Bretagne

Publics éligibles :

✓ étudiants inscrits à temps complet en Licence, BUT, Master, Diplôme d'ingénieur.

La procédure et le code d'accès à la plateforme de la Région Bretagne seront envoyés aux bénéficiaires si cette bourse leur est attribuée par le Conseil des relations internationales.

Critères d'attribution de la Région Bretagne :

✓ effectuer un stage conventionné de 26 jours à 300 jours

✓ quotient familial inférieur à 30 000 €

✓ non cumulable avec d'autres bourses

✓ ne peut être attribuée qu'une fois par cycle

⚠ Ne sont pas éligibles :

✓ les étudiants en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)

✓ les étudiants internationaux qui effectuent leur stage dans leur pays d'origine

✓ les étudiants en année de césure

Région Bretagne

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

La bourse B-Monde de la Région Bretagne : le montant

Le montant de la bourse est calculé en fonction de la durée de la mobilité selon un forfait mensuel (1 mois = 30 jours) et le financement de la mobilité est plafonné à 10 mois, soit **300 jours**.

DESTINATIONS	Forfait voyage	Forfait mensuel Séjour	Forfait mensuel boursier / MDPH	Prise en compte des jours supplémentaires
JAPON	1 000 €	200 €	100 €	<15 jours = 0 € >= 15 jours =200 €
REGIONS PRIORITAIRES EUROPE	700 €			
AUTRES DESTINATIONS	400 €			

Exemples :

Séjour au Sénégal de 2 mois et 7 jours (67 jours) pour étudiant boursier :
400 € + (2 mois x 200 €) + (2 mois x 100 €) + 0 € =1 000 €

Séjour au Brésil de 2 mois et 21 jours (81 jours) pour étudiant boursier :
400 € + (2 mois x 200 €) + (2 mois x 100 €) + 200 € = 1 200 €

DUREE EN MOIS	NON BOURSIER			BOURSIER		
	JAPON	REGIONS PRIORITAIRES EUROPE	AUTRES	JAPON	REGIONS PRIORITAIRES EUROPE	AUTRES
1	1 200 €	900 €	600 €	1 300 €	1 000 €	700 €
2	1 400 €	1 100 €	800 €	1 600 €	1 300 €	1 000 €
3	1 600 €	1 300 €	1 000 €	1 900 €	1 600 €	1 300 €
4	1 800 €	1 500 €	1 200 €	2 200 €	1 900 €	1 600 €
5	2 000 €	1 700 €	1 400 €	2 500 €	2 200 €	1 900 €
6	2 200 €	1 900 €	1 600 €	2 800 €	2 500 €	2 200 €
7	2 400 €	2 100 €	1 800 €	3 100 €	2 800 €	2 500 €
8	2 600 €	2 300 €	2 000 €	3 400 €	3 100 €	2 800 €
9	2 800 €	2 500 €	2 200 €	3 700 €	3 400 €	3 100 €
10	3 000 €	2 700 €	2 400 €	4 000 €	3 700 €	3 400 €

*Régions prioritaires de la Région Bretagne :

- ✓ les Régions Celtes :
  - ✓ République d'Irlande
  - ✓ Galice
  - ✓ Asturies
  - ✓ Pays de Galles
  - ✓ Écosse
  - ✓ Cornouailles britanniques
  - ✓ Irlande du Nord
  - ✓ Île de Man
- ✓ Wielkopolska (Région de Poznan, en Pologne)
- ✓ Japon

**MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDA / Maison Départementale de l'Autonomie, dans le Morbihan)

Région Bretagne

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Hors UBS : les bourses des collectivités locales

Chaque collectivité locale a sa propre politique en matière d'aide à la mobilité étudiante. Vous devez donc vous adresser directement auprès des collectivités locales qui vous concernent (résidence principale/fiscale).

⚠ **Selon les collectivités, elles sont non cumulables avec les autres bourses.**

- **Conseil Régional** (uniquement si différent de la Région Bretagne) : https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cr
- **Conseil Départemental* :** https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cg
- **Mairie :** https://lannuaire.service-public.fr/navigation/mairie

*Pour le Morbihan il s'agit du programme **CampusTrotter 56 :** bourse de mobilité à titre individuel attribuée en fonction des ressources et de la résidence fiscale des parents dans le Morbihan.

- Conseil Départemental du Morbihan : 02 97 54 81 44 - education@morbihan.fr
- Demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département : https://subventions.morbihan.fr

Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud

Questions / Réponses



Service des Affaires Internationales

Université Bretagne Sud